



**ADDITIF N° 001/A/ CUN/CIPM/2026 PORTANT MODIFICATION DE CERTAINES  
DISPOSITIONS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
N°006(bis)/AONO /CUN/CIPM-SPI/2026 DU 18/05/2026,  
POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES FEUX DANS DEUX  
CARREFOURS : LE ROND POINT AN 2000 ET TEXACO**

**Au lieu de :**

**- AVIS D'APPEL D'OFFRES**

**1. Remise des offres**

- a. Dans le cas où le mode de soumission indiqué à l'article 8 ci-dessus est en Ligne  
- Pour la soumission en ligne, l'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS ou toute autre moyen de communication électronique officiel à préciser par le maître d'ouvrage au plus tard le 18/06/2026 à 14h 00. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.

**2. Ouverture des plis**

L'ouverture des plis se fera en un temps aura lieu le 18/06/2026 à 15 h 00 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Maire De La Ville De Ngaoundéré,  
Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises

**LIRE :**

**- AVIS D'APPEL D'OFFRES**

**1. Remise des offres**

- b. Dans le cas où le mode de soumission indiqué à l'article 8 ci-dessus est en Ligne  
- Pour la soumission en ligne, l'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS ou toute autre moyen de communication électronique officiel à préciser par le maître d'ouvrage au plus tard le 23/06/2026 à 14h 00. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.

**2. Ouverture des plis**

L'ouverture des plis se fera en un temps aura lieu le 23/06/2026 à 15 h 00 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Maire De La Ville De Ngaoundéré,  
Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises

Le reste sans changement..

**Ampliation :**

- MINMAP ;
- ARMP ;
- Président CIPM ;
- Affichage ;

Fait à Ngaoundéré, le



**16 JUN 2026**  
**Pour le Maire de la Ville**  
**et par Délégation**  
**le 1er Adjoint**

**Mama Koulsoumy**  
**1<sup>er</sup> Adjoint**